

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 5 avril 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 19 et 20 mars 2012

2012 V. 58 Vœu relatif à la diminution des effectifs dans les classes des écoles du 12e.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant que les effectifs moyens dans les écoles du 12e montrent que les écoles maternelles de notre arrondissement sont les plus chargées de Paris, et qu'au niveau des écoles élémentaires, le 12e est le quatrième arrondissement parisien ;

Considérant qu'à ce jour, les prévisions d'effectifs pour la rentrée 2012 font craindre des situations particulièrement critiques dans le groupe scolaire Lamoricière et les écoles Armand Rousseau, Marsoulan ou encore 70 avenue Daumesnil ;

Considérant en outre, la situation particulière du groupe scolaire Lamoricière, dont la spécificité (CLIS et CLIN) a justifié l'intervention en faveur d'une ouverture de classe de l'Adjointe au Maire de Paris chargée des affaires scolaires et de la Maire du 12e, lors du CDEN du 16 février dernier, qui a d'ores et déjà permis d'engager un réexamen en juin prochain de la situation au regard des prévisions d'effectifs ajustées ;

Considérant la dégradation des conditions d'accueil générale s'inscrit dans le cadre global des suppressions drastiques de postes dans l'enseignement dont souffre le Département de Paris. A la rentrée 2012, l'Etat a prévu 229 suppressions de postes, dont 98 dans le premier degré, affaiblissant autant les conditions d'enseignement des professeurs que les conditions d'apprentissage des élèves.

Sur la proposition de Christophe Najdovski et des éluEs du groupe EELVA,

Dénonce :

- les nouvelles suppressions de postes dans l'Education nationale imposées au territoire parisien.

Demande :

- au Recteur de l'Académie de Paris de prendre les mesures nécessaires afin de diminuer les effectifs dans les classes des écoles du 12e.